



FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences



CEREALES A PAILLE :

Effet du niveau de contamination des lots de semences sur l'expression de l'ergot

ORGANISME :

Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS). La FNAMS met au point les références techniques de multiplication des semences sur ses 7 stations expérimentales (www.fnams.fr).

RESPONSABLES ET CONTACTS :

Charlène BURIDANT Ingénieur Régional Nord-Est
FNAMS - 2 bis, rue Jeanne d'Arc - BP 4017 - 10013 TROYES cedex
Tel : 03 25 82 62 29 Email : charlene.buridant@fnams.fr

PROFIL RECHERCHÉ :

BTS ou DUT motivé par une activité de terrain. Capacité d'observation, autonomie de travail, esprit de synthèse et d'initiative

DUREE :

3 à 4 mois (avril à juillet)

THEME DU STAGE :

Dans le cadre de son activité technique, la FNAMS met en œuvre des essais sur les bioagresseurs des cultures destinées à la production de semences. L'ergot des céréales est un champignon qui contamine les céréales avec notamment la présence de sclérotés. La nuisibilité de l'ergot ne s'exprime pas sur le rendement, mais par la production d'alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. La présence de sclérotés dans les lots de céréales destinés à l'alimentation humaine ou animale est ainsi réglementée :

- **Maximum 1 g/kg** de céréales destinées à la consommation animale
- **0.5 g/kg de céréales brutes**, destinées à la consommation humaine.

De ce fait, il existe une norme pour la production de semences : maximum **3 sclérotés ou fragments de sclérotés pour 500g de semences certifiées**.

L'objectif de l'essai est d'évaluer l'incidence de différents niveaux d'infestation de semences de blé tendre et de seigle implantées sur le nombre de sclérotés présents à la récolte dans 500g. de semences récoltées.

Encadré par le personnel du service technique de la FNAMS, le stagiaire se verra notamment confier :

- le suivi, les observations et les comptages réguliers relatifs à l'apparition de maladies et au stade des cultures
- la saisie et l'analyse des résultats de l'étude
- la participation aux travaux d'expérimentation concernant d'autres essais

LIEU DE STAGE

Station d'expérimentation de Troyes (10)

CONDITIONS PRATIQUES

Indemnité mensuelle + indemnité logement (100€/mois) + tickets restaurant
Permis B et véhicule personnel indispensables